

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**

**Séance du 25 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le 20/03/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOUX Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOUX Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, OUGIER Isabelle, DUSSERT Sandrine, HOSTACHE Jean-Claude, MATHON Colette, GUTHON Bernard

Etaient absents et excusés : GARNOT Pascal donne procuration à OUGIER  
Isabelle  
CROUZET Louissette donne procuration à PICHOUX  
Christian

**Délibération N° 2019- 24 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. PICHOUX,

Après s'être fait présenté le budget primitif 2018 de la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant qu'aucune discordance n'apparaît ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
2. statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

*Suffrages exprimés : 11 – Pour : 11 - Contre : 0 – Abstention : 0*

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire.

